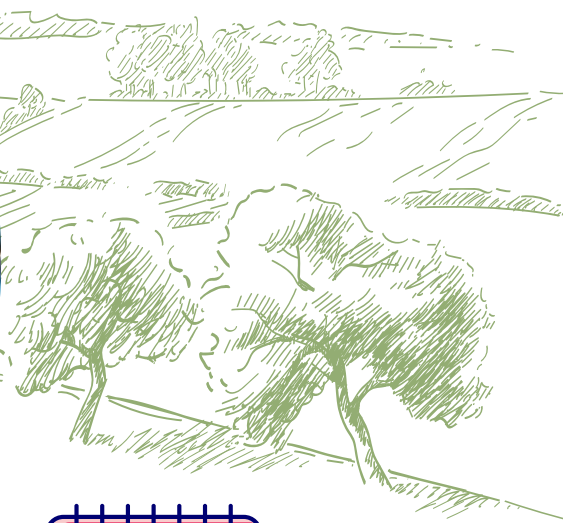


REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Appel à manifestation d'intérêt



**EXPLOITATION
DU RESTAURANT MULTI-SERVICES**
de la Commune d'Eyjeaux
→ **CAHIER DES CHARGES**



Délai de dépôt
des dossiers:
le 31/12/2024

LA
FA BRIQUE
Haute-Vienne

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	4
Contexte de l'AMI.....	4
Objectifs de l'AMI.....	4
2. Présentation de la commune.....	5
Situation géographique.....	5
Population et caractéristiques démographiques.....	5
Infrastructures et équipements locaux.....	6
Dynamisme économique et social.....	6
État des lieux de la Fabrique à initiatives.....	7
Offre de service de la Maison du Verger.....	8
3. Présentation du restaurant multi-services.....	9
Description des locaux.....	9
Historique et état actuel du site.....	10
4. Objectifs de la reprise.....	11
Attentes de la commune.....	11
Services souhaités.....	11
Public cible.....	12
Contribuer au dynamisme local et à la vie sociale.....	12
5. Profil recherché.....	13
Compétences et expériences requises.....	13
Capacité financière et technique.....	13
Implication locale.....	13
6. Modalités de mise en œuvre.....	14
Conditions de reprise.....	14
Modalités financières.....	14
Obligations du porteur de projet.....	14

7. Engagements de la commune / partenaires	15
Soutien administratif et logistique.....	15
Promotion et communication autour du projet.....	15
Facilitation des démarches nécessaires à la reprise.....	15
Travaux et aménagements.....	15
Soutiens financiers.....	15
8. Modalités de candidature	16
Contenu du dossier de candidature	16
Date limite de dépôt des candidatures.....	16
Adresse et modalités de dépôt	16
9. Critères de sélection	17
10. Procédure de sélection	18
Calendrier prévisionnel.....	18
Composition du comité de sélection	18
Organisation des entretiens avec les candidats présélectionnés.....	18
11. Clauses juridiques et contractuelles	19
Confidentialité.....	19
Protection des données	19
Propriété intellectuelle.....	19
12. Annexes.....	20
Plan et photos des locaux.....	20
Dernier diagnostic technique.....	24
Clauses RGPD.....	39
4 croquis de JDL – Les rondeaux, projet envisagé d'une nouvelle centralité.....	43
Données locales Insee	45
Synthèse du travail FAI 87 avec le collectif d'habitants	68

1. INTRODUCTION

Contexte de l'AMI

La commune d'Eyjeaux est très impliquée dans la lutte contre la disparition des services dits essentiels à la population. Pour renforcer son attractivité, elle œuvre pour faciliter l'implantation ou la reprise d'activité sur le territoire communal. Le projet de reprise du local restaurant multi-services s'inscrit dans une stratégie globale de développement d'Eyjeaux.

Le souhait du maire et des élus est de relancer une activité de bar-restaurant accompagnée d'autres activités complémentaires, afin d'installer un lieu de vie et de rencontres au sein de la commune.

La commune est propriétaire de locaux (récents 2012), aux normes, ayant précédemment hébergé un bar-restaurant, avec le matériel et mobilier permettant de débiter une activité rapidement.

En 2023, Limoges Métropole a fait appel à la Fabrique à initiatives (FAI) de la Haute-Vienne pour mener une étude d'opportunité afin d'imaginer avec les acteurs locaux (habitants et associations) une reprise d'activité hybride à partir des besoins du territoire. Après un travail de diagnostic et un état des lieux minutieux avec les acteurs concernant leurs besoins, il s'est avéré que le collectif d'habitants n'était pas assez robuste pour mener à bien le projet de lieu hybride imaginé et nommé « La Maison du Verger ».

La Fabrique à initiatives Haute-Vienne accompagne aujourd'hui la mairie dans le lancement de cet Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en partenariat avec Limoges Métropole.

Objectifs de l'AMI

L'objectif de l'AMI est de trouver un porteur de projet pour :

- > Développer une activité économique au service des besoins de la population d'Eyjeaux et des alentours.
- > Créer du lien social, un lieu de rencontres et de partage.
- > Redynamiser le centre-bourg de commune.

2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Situation géographique

Eyjeaux est une petite commune périphérique de l'agglomération de Limoges, au profil résidentiel, comptant 1 320 habitants. Située à 13 kilomètres au sud-est de Limoges, la commune est membre de communauté urbaine de Limoges Métropole, qui compte près de 210 000 habitants.

La commune d'Eyjeaux est située non loin des zones commerciales de Boisseuil et Limoges sud, elle bénéficie d'une bonne desserte car proche de l'axe autoroutier A20.

La commune est desservie principalement par la RD 979 (ancienne nationale reliant Limoges à Eymoutiers), son bourg se situe en retrait de cet axe (2 km) et est accessible via la RD12 ou par la route de Lombardie (RD65).

La zone de chalandise directe concerne 5 communes autour d'Eyjeaux : Aureil, Eybouleuf, La Geneytouse, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Paul. Le contexte de ville périphérique à Limoges peut constituer un atout de poids pour attirer une clientèle nombreuse et avec un réel pouvoir d'achat.

En effet, Eyjeaux s'insère dans un contexte d'agglomération de Limoges caractérisé par le dynamisme démographique de la 2ème couronne, l'attractivité économique des secteurs nord (Family village, parc d'activités nord, parc d'activités de la Grande Pièce et ESTER Technopole) et sud de Limoges (parc d'activités sud, les portes de Feytiat, Boisseuil-Le Vigen), et peut s'appuyer sur sa proximité à l'A20 et son ouverture vers l'est avec la RD 979.

Localisation par rapport aux autres villes aux alentours :

- > Saint-Paul : 4,9 km, 6 minutes
- > Boisseuil : 5,7 km, 7 minutes
- > Feytiat : 7 km, 7 minutes
- > Centre commercial Le Vigen-Boisseuil : 8 km, 10 minutes
- > Saint-Just-le-Martel : 11,4 km, 13 minutes

Population et caractéristiques démographiques

Eyjeaux compte un peu plus de 1 300 habitants au dernier recensement, soit une hausse de 20 % en dix ans.

Données INSEE 2021 : 1 319 habitants

- > 28,4 % de 0 à 19 ans
- > 15,4% > 65 ans (4,7% > 75 ans)
- > 602 résidences, 397 ménages (couples/famille) et 149 personnes seules

Sur le plan démographique, Eyjeaux, comme d'autres communes de 2ème couronne de Limoges, a connu un essor continu depuis les années 1970. La population a ainsi été multipliée par 2,2 entre 1968 et 2021. Les 546 foyers comptent plus de 27 % de ménages de personnes seules (dont une grande majorité a un âge supérieur à 65 ans) et

présentent une taille moyenne de 2,5 personnes/ménage. Plus de 28 % de la population communale a moins de 19 ans, soit le taux le plus élevé de Limoges Métropole, et plus de 15 % ont plus de 65 ans en 2021.

Infrastructures et équipements locaux

Une surface importante du bourg accueille les équipements publics de proximité, regroupés dans la partie centrale.

Outre les services administratifs de la mairie, Eyjeaux est dotée d'une école forte de 7 classes avec environ 120 élèves, regroupant maternelle et élémentaire. La restauration est préparée et assurée sur place pour presque 120 couverts.

L'accueil périscolaire et de loisirs est assuré le matin et en fin de journée. Une convention avec l'ALSH de Boisseuil permet d'inscrire les enfants le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires, dans la commune voisine.

L'accueil en petite enfance peut être assuré par 4 assistantes maternelles habitant la commune, ou par la micro-crèche d'Aureil (convention).

À ce jour, sur le plan sportif, Eyjeaux met à disposition des associations concernées (judo, football, gym, tennis) et des particuliers des équipements tels que le stade, un dojo, une salle polyvalente, ainsi qu'une aire de jeux (panneaux de basket) et un tout récent pump track.

Ce cœur de bourg est le point de départ de sentiers de randonnée au niveau du verger conservatoire de pommiers anciens, rayonnant vers la campagne environnante vivante et préservée.

Dynamisme économique et social

- **Les équipements commerciaux de la commune**

Eyjeaux est une commune en pleine expansion, agréablement située, où il fait bon vivre pour les familles. Elle est dotée de commerces et services de proximité : coiffeur, garage automobile, exploitation qui offre des produits locaux en vente directe, des entreprises artisanales en plomberie et électricité, cabinet infirmier...).

Un pizzerio ambulante dessert la commune le vendredi soir.

- **Un cœur de bourg en pleine évolution**

Un ensemble de projets ambitieux est envisagé au cœur du bourg d'Eyjeaux, visant à dynamiser et moderniser le centre de la commune. Son attractivité repose sur la diversification des services rendus aux habitants et usagers, sur la qualité du cadre de vie et de l'habitat, et les animations proposées tout au long de l'année, pour redonner au bourg son rôle fédérateur, là où l'on se croise et partage, ce point de convergence de la vie locale.

Une stratégie de dynamisation du bourg a ainsi été établie pour identifier les actions qui peuvent y contribuer. Le vallon (affluent du ruisseau Le Noir) qui se dessine à l'arrière du front bâti patrimonial devient la colonne vertébrale verte du bourg. Réaménagé, cet espace végétalisé et naturel offrira des espaces de jeux et de repos, mettant en valeur le bâti ancien, les points de vue, le paysage, et l'ouverture vers le verger conservatoire tout en longeant la façade du restaurant. Du côté est, d'anciennes bâtisses seront rénovées, traversables par deux porches publics pour rejoindre église, mairie et futur

jardin public. Du côté ouest, de nouveaux logements sociaux individuels avec jardins suivront le tracé du rû jusqu'au restaurant communal, redonnant une limite claire et tenue au parc public.

Le vallon s'interrompt par l'allée de la résidence l'Éveillé qui se présentera comme une place au carrefour des équipements communaux, les reliant et les mettant en scène, pour se poursuivre plus au sud avec le verger, les stades, et un espace stabilisé pour faciliter le stationnement lors des événements organisés dans le bourg.

Cette place s'articulera ainsi entre la salle polyvalente, le verger, une grange et le restaurant. La grange, propriété publique a vocation à être réhabilitée pour y accueillir des activités associatives et/ou l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), s'ouvrir vers la place, et être reliée au restaurant par un cheminement piéton traversant le rû. Ainsi, entrées/sorties d'école, animations, activités associatives et sportives, fréquentation du restaurant multiservices, ... viendront contribuer au dynamisme de la vie quotidienne, tout en restant connectées à la partie du centre-bourg déjà réaménagée au pied de l'église et de la mairie.

L'équipe municipale a d'ores et déjà entrepris la réfection d'une maison située en face de la mairie, avec création d'un logement à l'étage et un rez-de-chaussée ouvert à l'accueil d'une activité économique.

Ensemble, ces actions contribueront à améliorer l'environnement direct du restaurant communal, renforçant ainsi son rôle central et créant un lieu de convivialité en cœur du bourg.

- **Le tissu associatif**

Commune en bonne santé démographique, Eyjeaux est aussi vivante et dynamique avec un tissu associatif riche et varié, et des manifestations culturelles et festives régulières : dingo mobiles, fête du cochon et de la pomme, fêtes du jardin et des plantations, association des parents d'élèves, Eyjeaux Expression, compagnie de théâtre amateur, associations sportives...

État des lieux de la Fabrique à initiatives

Le diagnostic de la Fabrique à initiatives s'est appuyé sur une animation au marché de printemps 2023, 25 entretiens individuels, 70 réponses à un questionnaire habitants et les résultats d'une étude menée par la municipalité en 2021.

Ce diagnostic a mis en exergue les atouts de la commune, à savoir le cadre de vie préservé, la proximité directe de Limoges et un tissu associatif dynamique.

Cet état des lieux a pu confirmer également les attentes des habitants concernant leur commune, parmi les activités plébiscitées les plus significatives furent : la reprise du bar-restaurant, la possibilité de bénéficier d'un dépôt de pain-épicerie et l'envie de recréer du lien social via la proposition d'activités en cœur du bourg.

En janvier 2024 un groupe d'une quinzaine d'habitants s'est saisi de ces sujets afin de réfléchir à une offre de service adaptée hébergée au sein du restaurant multi-services. Ce projet fut nommé par le collectif « La Maison du Verger ».

Offre de service de la Maison du Verger

La Maison du Verger est un projet imaginé par et pour les habitants et qui répond à leurs besoins, le projet comporte 3 axes :

Une partie bar-restauration simple, avec une proposition de snack qualitatif à partir des produits du terroir type planche, quiches et desserts maison.

Une partie épicerie locale et dépôt de pain (en partenariat avec les artisans-boulangers des alentours).

Une offre de service autour du lien social avec un travail partenarial auprès des associations locales :

Loisirs (jeux, quiz, ludothèque, relaxation, karaoké...)

Culture (expositions, théâtre, concerts, conférences, lectures...)

Services (accès wifi, aide numérique, poste informatique, appui administratif...)

Nature (randonnées, tourisme, écologie...)

Ce projet collectif, porté par les habitants n'a finalement pas abouti faute du manque de disponibilité des personnes impliquées dans le projet : à la fois pour gérer le bureau de l'association mais aussi pour animer le lieu imaginé.

Pour plus d'informations cf. synthèse du projet en annexe.

3. PRÉSENTATION DU RESTAURANT MULTI-SERVICES

Description des locaux

Le restaurant est propriété de la commune dans un bâtiment en copropriété avec l'Office public de l'habitat : l'ODHAC.

De surface confortable et doté de matériel et de mobilier, aux normes et bénéficiant d'une terrasse, le lieu n'attend qu'un repreneur pour remplir sa vocation, après plusieurs tentatives de courte durée.

Cet établissement de cœur de bourg, d'une surface globale de 173 m², se situe en rez-de-chaussée d'un bâtiment de construction récente. Il est composé de :

- > Une partie bar avec comptoir et possibilité de rayonnage pour de l'épicerie de 25,50 m².
- > Une salle de restauration de 51 m².
- > Une cuisine équipée professionnelle (équipée d'un four à pizza) de 25,50 m².
- > Une partie « service/préparation » de 11 m².
- > Une réserve de 14,50 m².
- > Vestiaires, toilettes de 15 m².
- > Une terrasse en façade de 25 m².

Cf. plan en annexe.

L'accès aux Personnes à mobilités réduites (PMR) est aux normes en vigueur.

Un grand parking d'une vingtaine de places se trouve juste devant l'établissement.

D'autres parkings gratuits sont à proximité immédiate du local.

La commune détient une Licence IV qu'elle met à disposition du repreneur.

La production du verger communal de collection de pommes anciennes pourrait également être mise à disposition des exploitants, pour la mise en valeur des produits locaux et leur promotion.

La cuisine équipée comporte entre autres :

- > Une chambre froide
- > Des congélateurs
- > Un four à pizza
- > Un four traditionnel
- > Plaque de grillage
- > Une friteuse
- > Une gazinière
- > Un lave-vaisselle
- > Différentes tables de cuisine

Le restaurant comporte également du mobilier, et les éléments nécessaires au démarrage rapide de l'activité :

- > La vaisselle de base et les ustensiles de cuisine
- > Des tables et des chaises
- > Des nappes

Historique et état actuel du site

Le local a été mis en service en 2012 mais a eu du mal à trouver une stabilité de gestion et une pérennité malgré le niveau d'équipement attractif. Plusieurs gestionnaires se sont succédé sans pouvoir assurer une réelle stabilité dans la durée pour des raisons diverses.

Durant l'été 2024 le local a été loué par le restaurant-traiteur « Le Provençal » pendant des travaux de réfection de son établissement. Le restaurateur a confirmé que le local est bien équipé et en parfait état de fonctionnement.

4. OBJECTIFS DE LA REPRISE

Attentes de la commune

La commune lance cet AMI afin de trouver un porteur de projet ayant à cœur de relancer et développer cet espace commercial et de convivialité.

La municipalité sera particulièrement attentive à la capacité de déployer une offre de restauration « bar restaurant » associée à une offre de service plus élargie. Elle recherche un ou des locataire(s) gérant(s) ou des futurs acheteurs du lieu ayant le souci de s'implanter localement et de proposer une offre diversifiée, flexible et à l'écoute du territoire. La capacité à animer le lieu au-delà de la simple offre de restauration est primordiale.

D'après le diagnostic du territoire mené en 2023 par la Fabrique à initiatives, sur la partie restauration, l'idée qui semble répondre aux besoins de la commune serait de proposer une cuisine simple et locale le midi en semaine pour les personnes travaillant ou de passage sur la commune. Une offre de restauration plus élaborée ou thématique pourrait être proposée certains soirs (plutôt en fin de semaine). La mise en valeur de produits locaux serait un plus, évident. Cela n'est toutefois qu'une suggestion d'après les expériences des gestionnaires précédents et le diagnostic effectué par la FAI, la mairie est tout à fait ouverte à des propositions alternatives.

La proposition pourra également s'appuyer sur le travail effectué par la Fabrique à initiatives et le collectif d'habitants pour développer son offre de service.

Services souhaités

Afin de garantir un service attractif et une rentabilité économique, il est fortement conseillé au repreneur de proposer des activités complémentaires à la simple offre de restauration sur place, comme :

- > De la vente à emporter
- > Des repas et soirées thématiques (en partenariat avec les associations locales)
- > Un dépôt de pain
- > Une offre d'animations culturelles
- > Une offre de loisirs
- > Un coin épicerie
- > Un relais colis

Toutes les propositions d'activités complémentaires seront étudiées avec attention.

Public cible

Le public cible a été imaginé par la Fabrique avec les habitants d'Eyjeaux, il se décompose ainsi :

- > Les habitants d'Eyjeaux et alentour et l'agglomération de Limoges, avec une attention particulière portée à l'aspect multigénérationnel des propositions complémentaires à la restauration : enfants, adolescents, familles, aînés...
- > Travailleurs du bourg ou alentour, professionnels du BTP... (midis)
- > Les associations du bourg (repas, location d'espace, partenariat sur des manifestations...)
- > Les randonneurs de passage, touristes...

Sur ce dernier point, il est à noter qu'Eyjeaux est le point de départ et de passage de chemins de randonnée (dont le Sentier des pêcheries oubliées), une proposition commerciale tournée vers ce type de clientèle serait une opportunité de développement de l'offre (par exemple : sortie randonnée/restaurant, goûter d'après randonnées etc.).

Contribuer au dynamisme local et à la vie sociale

Comme déjà évoqué plus haut le repreneur d'activité devra contribuer activement au dynamisme local et à la vie sociale de la commune. Ce critère semble essentiel afin de garantir une implantation et un développement économique efficaces et garantir la pérennité du projet.

5. PROFIL RECHERCHÉ

Compétences et expériences requises

La commune étudiera avec attention tout projet répondant aux besoins et attentes des habitants sans distinction entre les porteurs de projets « privés » soutenus par une structure juridique commerciale et les porteurs de projets avec une dimension plus sociale, inscrite dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le choix du porteur de projet dépendra de ses compétences pour les métiers de la restauration, mais aussi de l'ouverture de sa proposition vers l'économie et la vie locale. La candidature devra permettre également d'apprécier les compétences du porteur de projet en gestion et animation d'un lieu de vie.

La capacité du porteur de projet à entretenir un bon relationnel avec les acteurs de la commune (maire, associations, habitants...) sera un atout. Une attention particulière sera donc portée sur l'aptitude à être à l'écoute de la clientèle et à s'adapter afin de répondre à ses besoins.

De l'expérience dans les métiers de la restauration, l'entrepreneuriat et/ou dans l'animation sociale serait un plus.

Capacité financière et technique

Une expérience significative dans le secteur de la restauration et la maîtrise des techniques culinaires essentielles, ainsi que les normes d'hygiène et de sécurité serait un atout.

Il est aussi attendu des compétences en gestion financière et organisation.

Le porteur de projet devra être en mesure de disposer des financements nécessaires au lancement de l'activité afin d'en assurer le bon fonctionnement. Un apport financier pour stock produits et trésorerie initiale est à prévoir.

Implication locale

La municipalité s'engage à soutenir les propositions visant à tisser des liens avec la vie associative, festive et les spécificités patrimoniales locales (fêtes, marchés, conservatoire des pommes anciennes...). L'engagement auprès de la communauté locale sera une clé de voûte de la réussite du projet.

6. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Conditions de reprise

Conformément aux dispositions L145-5 du Code de commerce, la Commune d'Eyjeaux conclura avec la structure porteuse du projet un bail dérogatoire pour une durée de 6 mois renouvelables, dans la limite de 3 ans. Par la suite, la Commune d'Eyjeaux pourra mettre à disposition le local par le biais d'un bail commercial. À terme, une vente pourrait même être envisagée.

Modalités financières

Le montant de la redevance mensuelle HT prévue est de 500 € hors charges. La mise à disposition de la licence IV est incluse au tarif. [La licence restera propriété de la commune].

Le dépôt de garantie s'élève à deux mois de redevance HT.

Une adaptation du loyer pourrait être envisagée pour le lancement de l'activité (loyer progressif par exemple). Dans ce cas, le loyer devra être adapté au bilan prévisionnel et argumenté s'il est différent de l'objectif communal.

Il est à noter que l'achat des locaux peut être envisagé à plus long terme.

Obligations du porteur de projet

Le porteur devra assurer une exploitation continue et de qualité de l'établissement, en respectant les normes d'hygiène et de sécurité, entretenir les locaux et équipements, et réaliser les réparations courantes. Il sera également responsable de la tenue des comptes.

Le porteur devra également souscrire une assurance responsabilité civile et respecter les termes financiers du bail.

Il devra également, dans la mesure du possible, adopter des pratiques durables et favoriser les approvisionnements locaux.

Un point régulier avec la mairie est attendu durant l'exploitation du local, afin d'échanger sur les attentes, les besoins et les perspectives du porteur de projet.

7. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE / PARTENAIRES

Soutien administratif et logistique

La commune nommera un référent au sein de la mairie pour répondre aux questions du porteur de projet et l'aider à résoudre des problèmes administratifs en lien avec le local.

Une mise à disposition du matériel communal pour des événements spécifiques pourra être envisagée (tentes, tables, chaises, autres matériels...).

Promotion et communication autour du projet

La Mairie s'engage à mobiliser tous ses canaux de communication afin de promouvoir l'établissement et son projet (site internet, réseaux sociaux, bulletins municipaux, affichages, boîtages...). La co-organisation d'événements de lancement ou de relance pour faire connaître le lieu pourra être envisagée.

Elle facilitera également la mise en réseau avec les acteurs locaux, avec l'appui de la Fabrique à Initiatives (associations, producteurs, fournisseurs etc.).

Facilitation des démarches nécessaires à la reprise

Selon le projet retenu, la commune et/ou ses partenaires techniques pourront proposer une aide à la rédaction et au dépôt de demandes de subventions ou d'aides financières nécessaires à la création de l'activité.

Travaux et aménagements

Des travaux d'aménagement urbains seront envisagés durant les années à venir en lien avec les projets de redynamisation du cœur de bourg (cf. paragraphe « Un cœur de bourg en pleine évolution »).

Concernant le local en lui-même, la mairie envisage la rénovation énergétique du local (système de chauffage, isolation...) et la requalification de ses abords immédiats (calendrier en cours de validation).

Soutiens financiers

La commune assurera ou appuiera la recherche des éventuelles subventions dédiées aux travaux ou à l'activité.

8. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le présent AMI prévoit une sélection en deux temps par un comité de sélection constitué pour l'occasion :

1. Présélection sur la base du dossier de candidature établi par le candidat, décrivant son projet de reprise et complété de toutes pièces obligatoires et qu'il jugera pertinentes.
2. Sélection du porteur de projet par le comité après entretien(s) individuel(s) / visite avec les candidats présélectionnés

Contenu du dossier de candidature

- > Lettre de motivation détaillant le projet imaginé
- > Une note détaillant la mise en œuvre du projet contenant notamment :
 - Un budget prévisionnel détaillé et argumenté sur 3 ans. Un bilan prévisionnel, accompagné et validé le cas échéant par une structure professionnelle d'accompagnement à la création d'entreprise ou d'activité ESS.
 - Un calendrier prévisionnel
 - Les moyens humains mobilisés pour le projet
 - Les amplitudes d'ouverture du lieu
- > Un CV du ou des porteurs de projet contenant les expériences pertinentes, les formations et qualifications.
- > Des références et/ou recommandations seraient appréciées
- > Tout autre document jugé utile

Date limite de dépôt des candidatures

Ce dossier sera transmis, par voie dématérialisée (de préférence) à la mairie avant le :

Mardi 31 décembre à 12 h 00

Adresse et modalités de dépôt

Les dossiers de candidature (par mail ou papier) devront comporter comme objet : « Candidature restaurant d'Eyjeaux ».

Les dossiers dématérialisés seront transmis par mail à : secretariat@eyjeaux.fr

Les dossiers papier de candidature seront à envoyer ou à déposer à l'adresse suivante : Mairie d'Eyjeaux - 7 place de l'église - 87220 EYJEAUX.

Toute demande d'informations complémentaires devra être adressée à la mairie au 05 55 00 27 81.

Site internet de la commune : www.eyjeaux.com

9. CRITÈRES DE SÉLECTION

- > Qualité et viabilité du projet
- > Expériences et compétences du candidat
- > Capacité financière
- > Contribution envisagée au dynamisme local
- > Adéquation avec les objectifs de la commune

10. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Calendrier prévisionnel

Étape 1 : Diffusion de l'AMI (novembre-décembre) :

Réponses jusqu'au 31 décembre 2024

Étape 2 : Réception et analyse des candidatures (janvier)

- > Réception des dossiers
- > Évaluation des candidatures par le comité de sélection
- > Organisation des auditions/ visites (si nécessaire)

Étape 3 : Auditions, sélection et notification (février)

- > Auditions et sélection du porteur de projet par le comité de décision (plus restreint)
- > Notification des résultats

Étape 4 : Contractualisation avec la mairie (mars)

Composition du comité de sélection

Comité de sélection composé de représentants de :

- > Conseil Municipal
- > Limoges Métropole
- > La Chambre de Commerce et d'Industrie 87 (CCI 87)
- > France Active Nouvelle-Aquitaine
- > Le collectif des habitants (représentant(s))

Organisation des entretiens avec les candidats présélectionnés

Les candidats pressentis seront contactés début février 2024 pour un entretien de sélection ce même mois.

11. CLAUSES JURIDIQUES ET CONTRACTUELLES

Confidentialité

Toutes les informations fournies par les candidats dans le cadre de cet Appel à manifestation d'intérêt seront traitées de manière strictement confidentielle. La mairie d'Eyjeaux et ses partenaires s'engagent à ne divulguer aucune donnée personnelle ou information commerciale sensible à des tiers sans le consentement préalable des candidats, sauf si requis par la loi.

Les dossiers de candidature seront uniquement accessibles aux membres du comité de sélection et aux personnes autorisées impliquées dans le processus d'évaluation.

Les candidats doivent également s'engager à respecter la confidentialité des informations fournies par la mairie et à utiliser ces informations exclusivement dans le cadre de leur participation à cet AMI. En cas de non-respect de ces engagements de confidentialité, des sanctions appropriées pourront être appliquées.

Protection des données

Cf. annexe Clauses RGPD

Propriété intellectuelle

Les candidats à cet Appel à manifestation d'intérêt conservent tous les droits de propriété intellectuelle sur les propositions, idées, plans, et documents soumis dans leur dossier de candidature. Toutefois, en soumettant leur candidature, les candidats accordent à la mairie d'Eyjeaux un droit d'utilisation gratuit, non exclusif, et non transférable de ces documents à des fins d'évaluation et de sélection dans le cadre de cet AMI.

La mairie s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des candidats et à ne pas utiliser ou divulguer ces informations à des fins commerciales sans le consentement écrit préalable du candidat concerné. En cas de non-sélection, les dossiers de candidature seront retournés aux candidats ou détruits, selon leur préférence.

12. ANNEXES

Plan et photos des locaux







Dernier diagnostic technique

Rapport de vérification périodique

N° E52569022401R001

Référence client | 2024.0703.5564



Compte rendu Q18 de vérification périodique des installations électriques (Hors champ accréditation COFRAC)
Vérification périodique des installations électriques permanentes Basse Tension effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT

Entreprise | COMMUNE D'EYJEAUX
Le Bourg
87220 EYJEAUX

Restaurant



Adresse de facturation | COMMUNE D'EYJEAUX
Le Bourg
87220 EYJEAUX

Lieu de vérification | COMMUNE D'EYJEAUX
Le Bourg
87220 EYJEAUX

Dates de vérification | 22/07/2024

Nom et visa du signataire | CHADOÛTEAU ALEXANDRE

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 23/07/2024

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur www.cofrac.fr



DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



ACT EXPLOIT LIMOUSIN DORDOGNE
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
Tél. : 05.56.13.43.44
SIRET :43325083400010

Page 1/8

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés et les critères d'appréciation des résultats obtenus. Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, seuls sont indiqués les résultats des mesurages faisant apparaître une non conformité, ainsi que la valeur de résistance des prises de terre pour autant que leur mesure ait un sens.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation. - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications."

Confidentialité. - Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. - Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.



SOMMAIRE

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION.....	4
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
Cadre de la vérification.....	4
Limites de la vérification.....	4
Renseignements sur l'installation.....	5
RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS	6
RÉSULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES	7
Conditions de réalisation des mesurages.....	7
Résultats des mesurages et essais.....	7
Prise de terre des masses BT.....	7
ANNEXES	8
Annexe A : Symboles et abréviations.....	8
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats.....	9



CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : COMMUNE D'EYJEAUX
Le Bourg
87220 EYJEAUX

Activité principale : Administration publique générale

Composition de l'établissement : Restaurant au rdc d'un immeuble d'habitation

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA (réf) : ELEM003, ELEM011

Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

Installations concernées : Ensemble des installations électriques de l'établissement

Réalisation

Date de vérification : du 22/07/2024 au 22/07/2024

Durée de la vérification : 0,25 jour(s)

Nom du vérificateur : CHADOUTEAU ALEXANDRE

Limites de l'accompagnement : Pas d'accompagnement

Manœuvres de coupure : Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires

Transmissions des observations : Oralement

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) : Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non accessibles sans démontages



Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation : 2012
Date de la vérification précédente : 25/06/2024
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations : Mr le Maire

Éléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes : Non présenté lors de la vérification
Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Schémas unifilaires des installations électriques : Non présenté lors de la vérification
Un schéma unifilaire à jour des installations électriques doit être joint au dossier technique et fourni lors des vérifications
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal : Non présenté lors de la vérification
Cette vérification périodique a été effectuée comme une vérification initiale pour les parties d'installations visibles et identifiées
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion : Sans objet
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments : Non présenté lors de la vérification
Les effectifs sont proposés par le vérificateur pour servir de base à la vérification

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

SANS OBSERVATION



RÉSULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- Appareils de mesure utilisés

LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- Méthodologies et critères d'appréciation : **confer Annexe B en fin de rapport**

Résultats des mesurages et essais

- Mesurages

Seuls les mesurages des résistances de prise(s) de terre sont indiqués ci-après, pour autant que la mesure ait un sens.

Les autres mesurages sont réalisés dans les conditions indiquées en Annexe B et seuls les résultats faisant apparaître une non conformité figurent dans le « Récapitulatif des observations ».

- Essais

De même, seuls les résultats d'essais défectueux sont indiqués dans le « Récapitulatif des observations ».

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms	
			Barrette ouverte	Barrette fermée
le 22/07/2024	RB	50		6,6

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre



ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	$U \leq 60 \text{ V}$	$U \leq 120 \text{ V}$
B.T. : Domaine Basse Tension	$60 \text{ V} < U \leq 1000 \text{ V}$	$120 \text{ V} < U \leq 1500 \text{ V}$
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	$1000 \text{ V} < U \leq 50\,000 \text{ V}$	$1500 \text{ V} < U \leq 75\,000 \text{ V}$
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	$50\,000 \text{ V} < U$	$75\,000 \text{ V} < U$
TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques		
TBTP : Très basse tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre		
TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP		

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets ($\geq 2,5 \text{ mm}$)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets ($\geq 1 \text{ mm}$)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chûte de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exigües
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré				
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les structures métalliques				
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre				
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point				
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation				
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts				
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation				
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte				
Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde isotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
I _{dn}	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		

EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles	Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs		

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)	Isol.	Isolement
lb	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction		
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Re	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Un	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé



ANNEXES

ANNEXE B : ETENDUE, MÉTHODOLOGIE DES MESURAGES ET CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Seules les résistances d'isolement défectueuses au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieures à 0,5 Mégohm, sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité R_c entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont

appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0 / 2kI_n$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_n est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : $k = 1$ en schéma TN $k = 2/\sqrt{3}$ en schéma IT sans N $k = 2$ en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq 50 / I_n$ (NF C 13-100 §413.2) où I_n est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Seules les résistances de continuité défectueuses sont indiquées sur le rapport qui mentionne soit la valeur mesurée lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible, soit « M » lorsque la mise à la terre n'est pas réalisée.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Seules les valeurs des courants de déclenchement situées hors des limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire inférieures à $I_{dn}/2$ ou supérieures à I_{dn} , sont mentionnées sur le rapport ; en l'absence de déclenchement il est indiqué « M ».

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlé.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation. Seules les valeurs faisant apparaître une non-conformité sont mentionnées sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquées sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.



DOMAINE 18	Installations électriques	Q 18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		09/2013

Organisme

Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP Cert. Sous le N° 002/18

Nom (ou raison sociale) : **DEKRA Industrial SAS**

Siège social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud-Orange, B.P. 308, 87008 LIMOGES CEDEX 1

Etablissement objet de la vérification

Nom (ou raison sociale) : **COMMUNE D'EYJEAUX**
Le Bourg
87220 EYJEAUX

COMMUNE D'EYJEAUX
Le Bourg
87220 EYJEAUX

Nature de l'activité : **Administration publique générale**

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés : **Ensemble des installations électriques**

Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou son représentant :

- la désignation des locaux à risques d'incendie (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : **Non**
- le document relatif à la protection contre les explosions : **Sans objet en l'absence de zone à risques d'explosion déclarée par l'assuré**

Vérification des installations électriques réalisée

Nous déclarons avoir procédé le **22/07/2024**

à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.

La Vérification a consisté en :

- une vérification complète des installations électriques de l'établissement
- une vérification partielle des installations électriques désignées ci-dessous (lieu et motif)

Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant : **Oui**

Type de vérification : **Vérification annuelle** Date de la précédente visite : **26/06/2024**

Conclusion

Nous déclarons que l'installation électrique

- peut entraîner des risques d'incendie et d'explosion
- ne peut pas entraîner des risques d'incendie et d'explosion.

La vérification n° : **E52569022401 R 001** a été effectuée
par **CHADOUTEAU ALEXANDRE**
en présence de

A LIMOGES

le 23/07/2024



DEKRA Industrial SAS.
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



* Autorisation délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
Route de la Chapelle Réanville, CS 22265, F 27950 Saint-Marcel. www.cnpp.com

Constatations ¹	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique	X		
2 Absence des moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT) SO			
3 Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités	X		
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	X		
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques	X		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion	X		
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ ou zones à risques d'explosion	X		
8 Existence de locaux à risques d'incendie et/ou zones à risque d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement, - Protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA.	X		
¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger. La mention SO signifie « sans objet ». La mention NV signifie « non vérifié » et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée. ² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.			
Evènements déclarés depuis la vérification précédente Modifications de l'installation: Incidents : Dispositions déclarées prises pour améliorer les conditions de sécurité:			
Points de non-conformité ou anomalies constatés et préconisations associées Voir en Annexe la liste de non conformités ou anomalies constatées			
Commentaires : Schéma de liaison à la terre de l'installation : TT			

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion

ANNEXE

SANS OBSERVATION

DOMAINE 18	Installations électriques	Q 18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		09/2013

Organisme

Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP Cert. Sous le N° 002/18

Nom (ou raison sociale) : **DEKRA Industrial SAS**

✉ **Siège social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud-Orange, B.P. 308, 87008 LIMOGES CEDEX 1**

Etablissement objet de la vérification

Nom (ou raison sociale) : **COMMUNE D'EYJEAUX**
Le Bourg
87220 EYJEAUX

✉ **COMMUNE D'EYJEAUX**
Le Bourg
87220 EYJEAUX

Nature de l'activité : **Administration publique générale**

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés : **Ensemble des installations électriques**

Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou son représentant :

- la désignation des locaux à risques d'incendie (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : **Non**
- le document relatif à la protection contre les explosions : **Sans objet en l'absence de zone à risques d'explosion déclarée par l'assuré**

Vérification des installations électriques réalisées

Nous déclarons avoir procédé le **22/07/2024**

à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.

La Vérification a consisté en :

- une vérification complète des installations électriques de l'établissement
- une vérification partielle des installations électriques désignées ci-dessous (lieu et motif)

Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant : **Oui**

Type de vérification : **Vérification annuelle**

Date de la précédente visite : **26/06/2024**

Conclusion

Nous déclarons que l'installation électrique

- peut entraîner des risques d'incendie et d'explosion
- ne peut pas entraîner des risques d'incendie et d'explosion.

La vérification n° : **E52569022401 R 001** a été effectuée par **CHADOUTEAU ALEXANDRE** en présence de

A LIMOGES

le 23/07/2024



DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



* Autorisation délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
Route de la Chapelle Réanville. CS 22265. F 27950 Saint-Marcel. www.cnpp.com

Constatations ¹	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique	X		
2 Absence des moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT) SO			
3 Absence ou inadéquation des dispositifs de protection contre les surintensités	X		
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	X		
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques	X		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion	X		
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ ou zones à risques d'explosion	X		
8 Existence de locaux ou emplacements à risques d'incendie ou d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement, - Protection des circuits alimentant ces locaux ou emplacements par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA.	X		
¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger. La mention SO signifie « sans objet ». La mention NV signifie « non vérifié » et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée. ² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.			
Evénements déclarés depuis la vérification précédente Modifications de l'installation: Incidents : Dispositions déclarées prises pour améliorer les conditions de sécurité:			
Points de non-conformité ou anomalies constatés et préconisations associées Voir en Annexe la liste de non conformités ou anomalies constatées			
Commentaires : Schéma de liaison à la terre de l'installation : TT			

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion

ANNEXE

SANS OBSERVATION

Clauses RGPD

Clauses relatives à la protection des données personnelles et à la compliance au RGPD

1 – Contexte d'exécution du traitement de données dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à l'exploitation d'un établissement de type restaurant multi-services sur la commune d'Eyjeaux

Le périmètre défini par le biais des présentes clauses porte sur le traitement de données consécutif à l'AMI exclusivement à l'exclusion de tout traitement postérieur à la phase de sélection des candidats à l'AMI.

Dans le cadre de cet AMI, la commune d'Eyjeaux et Limoges Métropole opèrent dans un contexte de responsabilité conjointe au sens de l'article 26 du Règlement Général sur la Protection des Données (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Un contrat de responsabilité conjointe est établi entre la commune d'Eyjeaux et Limoges Métropole avec pour objectif d'organiser la conformité des traitements qui seront opérés par les parties au regard des lois applicables en matière de protection des données à caractère personnel conformément à l'article 26.1 du RGPD et de fixer les obligations respectives de chaque partie concernant ces traitements.

Les actions inhérentes à la sélection des candidats à l'AMI font partie intégrante de ce contrat de responsabilité conjointe et définissent le périmètre des traitements comme indiqué dans les articles ci-après des présentes clauses.

Le traitement des données postérieures à l'entrée en exploitation du restaurant multi-services de la commune d'Eyjeaux n'est pas concerné par les présentes clauses.

A titre d'information des candidats, les données d'exploitation du restaurant multi-services seront limitées, dans le cadre de la responsabilité conjointe, à des bilans d'activité ne contenant strictement aucune donnée identifiante relative à la clientèle du restaurant ; le traitement des données relatives à la clientèle relevant exclusivement de la responsabilité de traitement de l'exploitant et en aucun cas de celle de la commune d'Eyjeaux ni de celle de Limoges Métropole qui n'auront en aucun cas accès à ces données.

Il incombera à l'exploitant et à lui seul, au regard de sa qualité de responsable de traitement, de mettre en œuvre / de réaliser l'ensemble des actions imposées par les dispositions règlementaires relatives à la protection des données pour ce qui concerne la gestion des données clientèle ainsi que toute autre donnée relative à son activité commerciale.

D'autre part, le traitement des données relatives à la gestion locative de l'établissement par l'exploitant n'entre pas dans le périmètre de la responsabilité conjointe entre la commune d'Eyjeaux et Limoges Métropole mais relève exclusivement de la responsabilité de traitement de la commune d'Eyjeaux ; Limoges Métropole n'ayant accès à aucune donnée relative à cette gestion locative.

2 – Finalités du traitement

1. Permettre aux responsables conjoints de traitement de traiter les données des dossiers de candidature à l'AMI afin de procéder à la sélection des candidatures adéquates au regard des objectifs du projet
2. Permettre aux responsables conjoints de traitement de procéder aux échanges avec les candidats retenus consécutivement aux opérations relevant de la finalité 1 en vue de procéder à la sélection d'un exploitant du restaurant multi-services de la commune d'Eyjeaux et notamment de mettre à disposition des candidats des analyses, études ou éléments leur permettant d'évaluer la faisabilité et la viabilité de l'activité économique de l'établissement objet de l'AMI.

3. Permettre aux responsables conjoints de traitement de traiter les données relatives aux procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'AMI et à la mise en exploitation du restaurant multi-services de la commune d'Eyjeaux consécutivement à la sélection de l'exploitant.

3 – Base légale du traitement

Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement (article 6.1-e du RGPD).

4 - Catégories de données traitées

Au titre de la finalité 1

- Coordonnées : coordonnées téléphoniques ; adresses de messagerie ; adresses postales.
- Etat civil, identité, données d'identification : civilité ; nom ; prénom.
- Données liées à l'exercice de la profession : données relatives aux activités antérieures des candidats ; données relatives aux diplômes / qualifications des candidats ; données relatives au projet des candidats tel que décrit dans leurs dossiers de candidature au regard de l'objectif de l'AMI.
- Données de nature économique et financière : données de cette catégorie figurant dans les dossiers de candidature et strictement nécessaires à l'évaluation de viabilité des candidatures.
- Autres catégories de données : toutes autres catégories, types ou natures de données que les candidats seraient susceptibles de faire figurer de leur propre initiative dans leurs dossiers de candidatures sans qu'elles ne fassent l'objet d'une sollicitation des responsables conjoints de traitement au regard des objectifs de l'AMI et de la proportionnalité des données traitées.

Au titre de la finalité 2, le cas échéant en fonction des nécessités et de manière non systématique ni limitative

- Coordonnées : coordonnées téléphoniques ; adresses de messagerie ; adresses postales.
- Etat civil, identité, données d'identification : civilité ; nom ; prénom.
- Données liées à l'exercice de la profession : données relatives à l'activité commerciale antérieure de l'établissement concerné par l'AMI ; données inhérentes à des études portant sur le potentiel de l'activité économique concernée sur le secteur géographique cible ; données inhérentes à des études portant sur les mobilités des ménages en lien avec l'activité économique concernée ; données inhérentes à des études portant sur les habitudes de consommation des ménages en lien avec l'activité économique concernée.
- Données de nature économique et financière : données de cette catégorie relatives aux résultats d'activité de ou des exploitants antérieurs de l'établissement concerné par l'AMI.

Au titre de la finalité 3

- Coordonnées : coordonnées téléphoniques ; adresses de messagerie ; adresses postales.
- Etat civil, identité, données d'identification : civilité ; nom ; prénom.
- Données liées à l'exercice de la profession : données de cette catégorie nécessaires aux démarches et procédures administratives permettant le déroulement de l'AMI et la mise en exploitation de l'établissement concerné par l'AMI.
- Données de nature économique et financière : données de cette catégorie nécessaires aux démarches et procédures administratives permettant le déroulement de l'AMI et la mise en exploitation de l'établissement concerné par l'AMI.

5 - Personnes concernées

Au titre de la finalité 1

- Candidats à l'AMI.

Au titre de la finalité 2

- Toutes catégories de personnes physiques susceptibles de figurer dans les documents préexistants sur la base d'études antérieures pouvant avoir porté sur des personnes physiques.

Au titre de la finalité 3

- Exploitant de l'établissement objet de l'AMI.

6 – Durées de conservation des données

Les données sont conservées en base active par les responsables conjoints de traitement pendant une durée maximale d'un an (1) consécutive à l'attribution de l'exploitation de l'établissement objet de l'AMI.

A l'issue de cette durée, les données sont archivées en archivage définitif.

Les données mises à disposition des partenaires des responsables conjoints de traitement tels que figurant à l'article 11.7 des présentes clauses sont traitées et conservées selon les modalités suivantes :

- Sous la propre responsabilité de traitement des partenaires de la commune d'Eyjeaux et de Limoges Métropole ; partenaires à qui il incombe en leur propre qualité de responsables de traitement de s'assurer de conditions d'exploitation et de conservation conformes aux dispositions réglementaires relatives à la protection des données et notamment de définir une durée de conservation proportionnée au regard de leur implication dans l'AMI et de leurs propres périmètres de compétences.
- Dans le cadre d'une sous-traitance au sens de l'article 28 du RGPD pour ce qui concerne le prestataire de Limoges Métropole / des responsables conjoints de traitement qui les accompagne dans la mise en œuvre de l'AMI.

La durée de conservation des données par le sous-traitant est alors conditionnée par l'exécution de la prestation sans conservation ultérieure des données postérieurement au terme de la prestation.

7 – Destinataires des données

- Pour ce qui concerne les responsables conjoints de traitement
 - ⇒ Le personnel et élus de la commune d'Eyjeaux concerné par le projet lié à l'AMI.
 - ⇒ Les services de Limoges Métropole concernés par le projet lié à l'AMI.
- Pour ce qui concerne les partenaires des responsables conjoints de traitement
 - ⇒ La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne.
 - ⇒ France Active Nouvelle Aquitaine.
 - ⇒ Les représentants du collectif des habitants de la commune d'Eyjeaux.
- Pour ce qui concerne le prestataire accompagnant les responsables conjoints de traitement dans la mise en œuvre de l'AMI
 - ⇒ La FA'brique à initiatives Haute-Vienne.

8 – Conditions d'exploitation des données à caractère personnel

Limoges Métropole, en qualité de responsable de traitement à titre unitaire ou en qualité de responsable conjoint de traitement, met en œuvre, ainsi que ses éventuels responsables conjoints de traitement, les mesures techniques et organisationnelles lui permettant d'apporter le plus haut niveau de sécurité possible aux données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement et s'assure qu'il en soit de même pour ses sous-traitants au sens du RGPD auxquels elle est susceptible de faire appel.

Limoges Métropole, en qualité de responsable de traitement à titre unitaire ou en qualité de responsable conjoint de traitement, s'assure de la mise en œuvre de traitements conformes aux principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut (privacy by design et by default) tels que définis par l'article 25 du RGPD.

Limoges Métropole, en qualité de responsable de traitement à titre unitaire ou en qualité de responsable conjoint de traitement, s'assure que les données traitées le sont de manière sécurisée afin de préserver des données contre toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données et s'engagent à cet effet à mettre en œuvre toutes les mesures organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer le plus haut niveau de sécurité possible aux données qu'ils traitent dans le respect de l'article 32 du RGPD.

En cas de survenue d'incident de quelque nature que ce soit concernant les données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement et susceptibles d'altérer leur intégrité, leur confidentialité ou leur disponibilité, Limoges Métropole, en qualité de responsable de traitement à titre unitaire ou en qualité de responsable conjoint de traitement, met en œuvre, ainsi que ses éventuels responsables conjoints de traitement, les procédures prévues par le RGPD incluant la notification auprès de l'autorité de contrôle si celle-ci s'avère requise ainsi que les actions associées à cette notification.

La gestion des incidents intervenant dans un contexte de responsabilité de traitement de Limoges Métropole à titre unitaire est gérée intégralement par Limoges Métropole.

La gestion des incidents intervenant dans un contexte de responsabilité conjointe de traitement entre Limoges Métropole et des organismes associés est défini par le biais d'un contrat de responsabilité conjointe établi entre les responsables conjoints de traitement et géré conformément aux termes de ce contrat.

Limoges Métropole, en qualité de responsable de traitement à titre unitaire ou en qualité de responsable conjoint de traitement, s'assure que les données traitées le soient de manière transparente et loyale et que les personnes concernées par ces traitements conservent la maîtrise de leurs données à caractère personnel sur lesquelles elles disposent de droits, que ces personnes soient informées de ces droits et qu'elles puissent les exercer conformément aux dispositions réglementaires.

Limoges Métropole, en qualité de responsable de traitement à titre unitaire ou en qualité de responsable conjoint de traitement s'assure d'une exploitation conforme aux lois et réglementations applicables aux transferts de données à caractère personnel hors Union européenne, incluant notamment et de manière non limitative, les dispositions prévues par les décisions d'adéquation en vigueur.

9 – Droits des personnes et exercice des droits

Les droits qui peuvent être exercés, au regard de la base légale retenue, par les personnes concernées par les traitements mentionnés dans les présentes clauses sont les suivants :

- Droits d'accès aux données.
- Droit de rectification portant sur les données.
- Droit à l'effacement des données dans les limites de l'article 17 du RGPD.
- Droit à la limitation du traitement des données.
- Droit d'opposition au traitement des données.

Le détail des droits exerçables conformément au RGPD est consultable sur <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Section2>

De manière préférentielle, les demandes d'exercice des droits sont à adresser au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole qui peut être saisi pour l'exercice de ces droits :

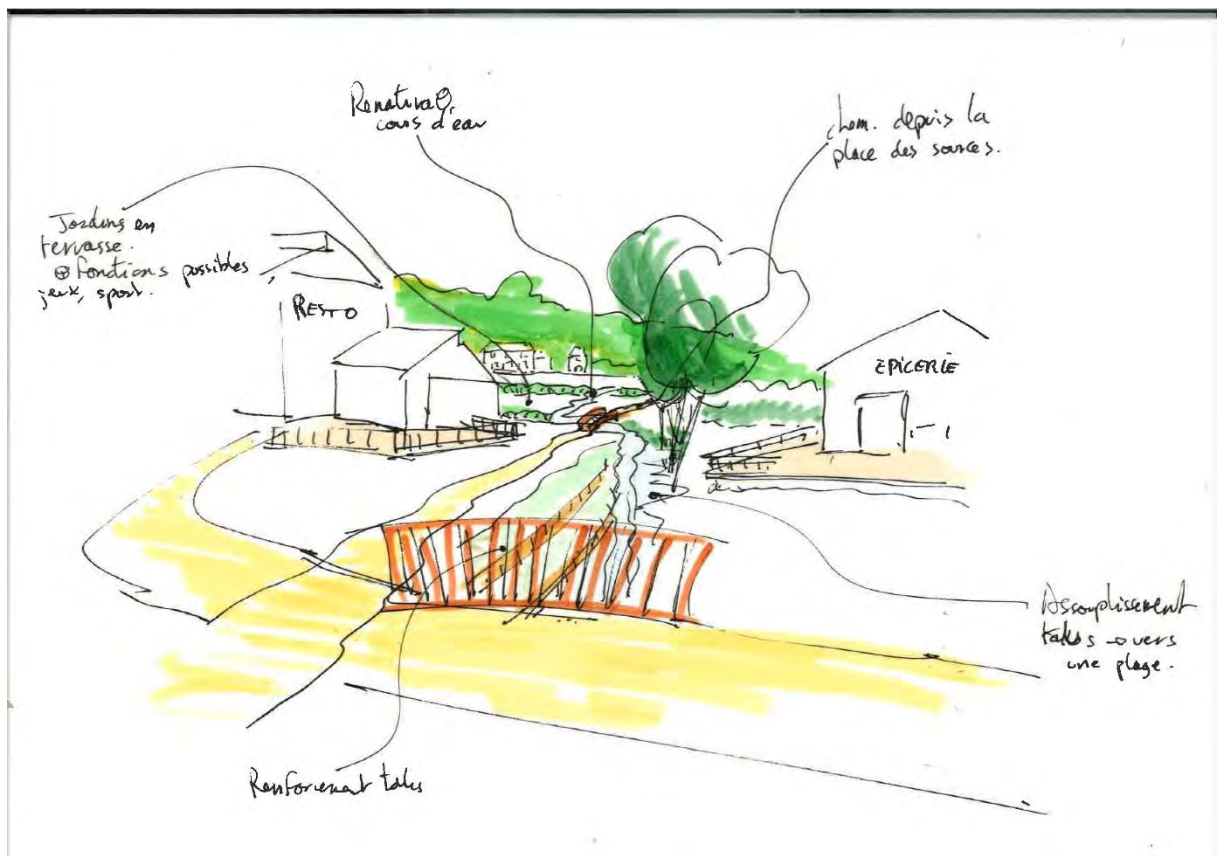
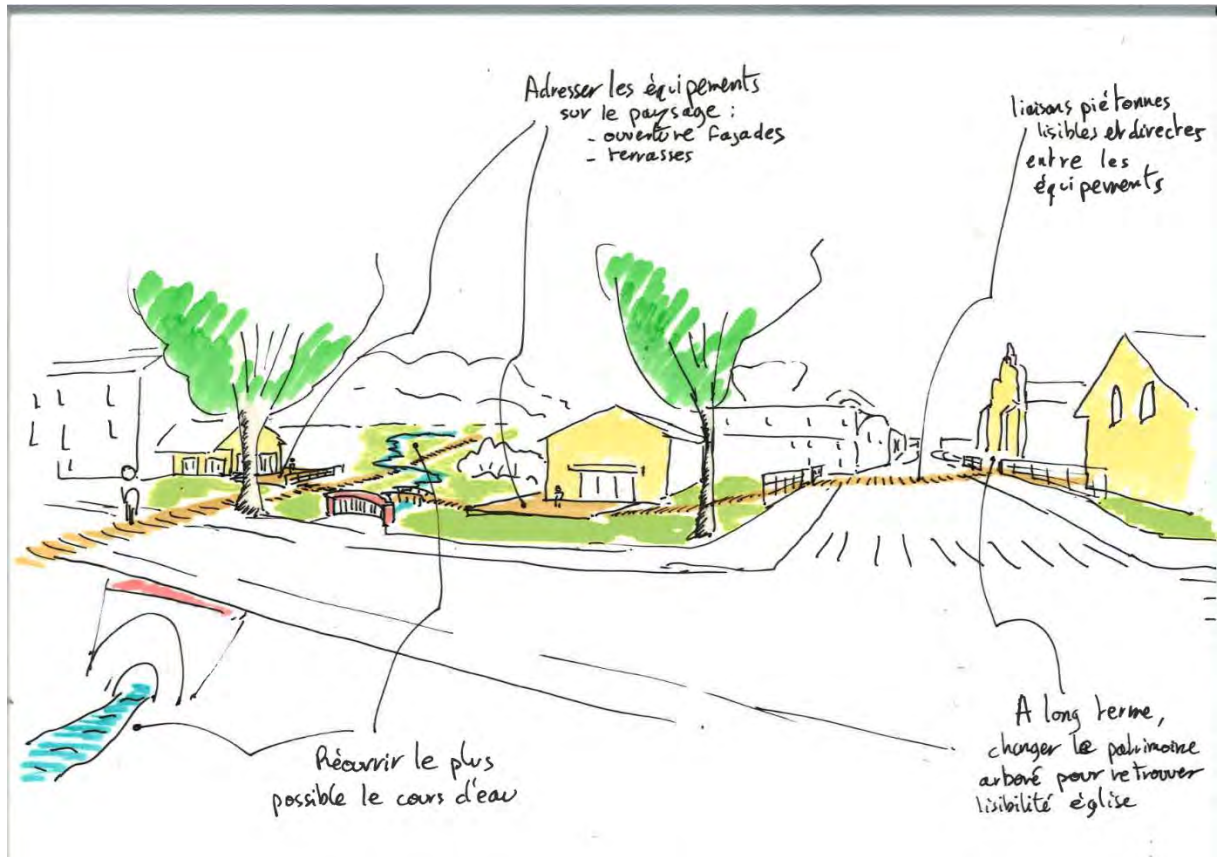
- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole à l'attention du DPO
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par voie numérique via le [formulaire dédié](#) sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>), menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données ».

Alternativement, les demandes d'exercice de droits peuvent être adressées à la commune d'Eyjeaux :

- Par voie postale à l'adresse de la mairie d'Eyjeaux à l'attention du DPO
Mairie d'Eyjeaux, le Bourg, 87220 Eyjeaux

Indépendamment des droits inhérents aux bases légales retenues pour ces traitements, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

4 croquis de JDL - Les rondeaux, projet envisagé d'une nouvelle centralité





Données locales



Paru le : 27/06/2024

Dossier complet

Commune d'Eyejeux (87063)

Les données présentées sont diffusées en géographie 2023 ou 2024 selon la source.



Évolution et structure de la population en 2021

Commune d'Eyejeux (87063)

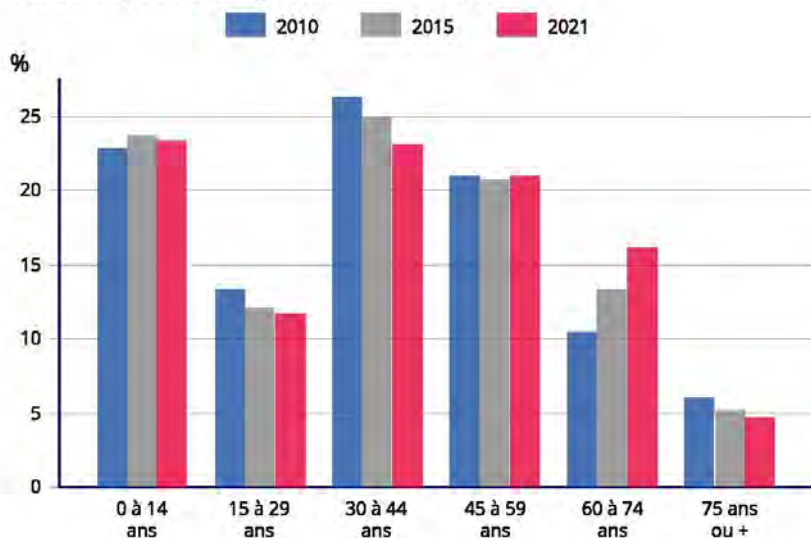
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 193	100,0	1 278	100,0	1 319	100,0
0 à 14 ans	272	22,8	303	23,7	307	23,3
15 à 29 ans	159	13,3	155	12,1	155	11,7
30 à 44 ans	314	26,3	318	24,9	304	23,1
45 à 59 ans	251	21,0	265	20,7	277	21,0
60 à 74 ans	125	10,5	170	13,3	213	16,2
75 ans ou plus	72	6,0	67	5,2	62	4,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968	1974	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	587	656	768	828	886	1 193	1 278	1 319
Densité moyenne (hab/km ²)	24,2	27,1	31,7	34,2	36,6	49,2	52,7	54,4

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,6	2,3	0,9	0,8	2,7	1,4	0,5
due au solde naturel en %	-0,4	-0,4	0,1	0,1	0,7	1,0	0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	2,0	2,7	0,9	0,7	2,1	0,4	-0,1
Taux de natalité (%)	8,1	9,9	10,7	9,0	15,0	14,0	11,7
Taux de mortalité (%)	11,9	14,4	10,1	8,5	8,3	4,4	5,4

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2021

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	684	100,0	635	100,0
0 à 14 ans	160	23,3	148	23,3
15 à 29 ans	87	12,6	67	10,6
30 à 44 ans	149	21,7	156	24,5
45 à 59 ans	147	21,4	131	20,6
60 à 74 ans	110	16,0	103	16,3
75 à 89 ans	31	4,6	28	4,4
90 ans ou plus	1	0,1	2	0,3
0 à 19 ans	202	29,5	173	27,2
20 à 64 ans	381	55,7	360	56,6
65 ans ou plus	101	14,8	102	16,1

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Couples - Familles - Ménages en 2021

Commune d'Eyjeaux (87063)

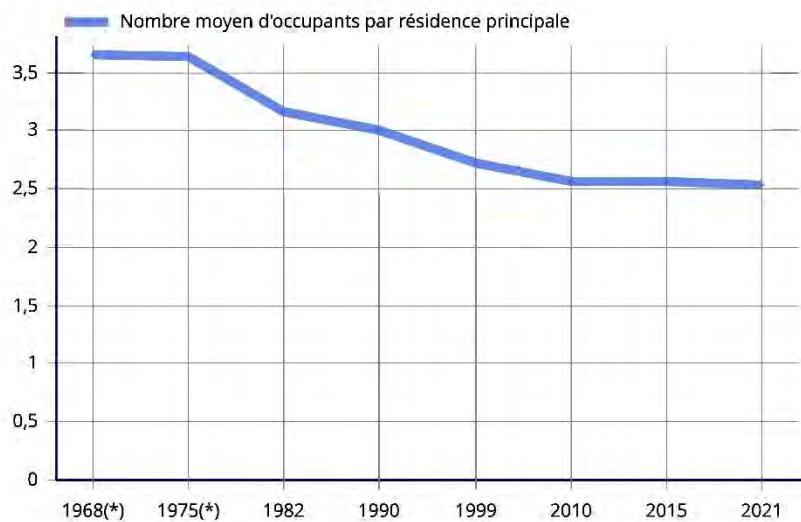
FAM T1 bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

Ménages d'une famille	Nombre de ménages	%	Population des ménages
Ensemble	397	100,0	1 170
Couple sans enfant	156	39,3	311
Couples avec enfant(s)	201	50,7	758
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	181	45,6	573
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	20	5,0	85
Famille monoparentale	40	10,0	100
Homme seul avec enfant(s)	15	3,8	35
Femme seule avec enfant(s)	25	6,3	65

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



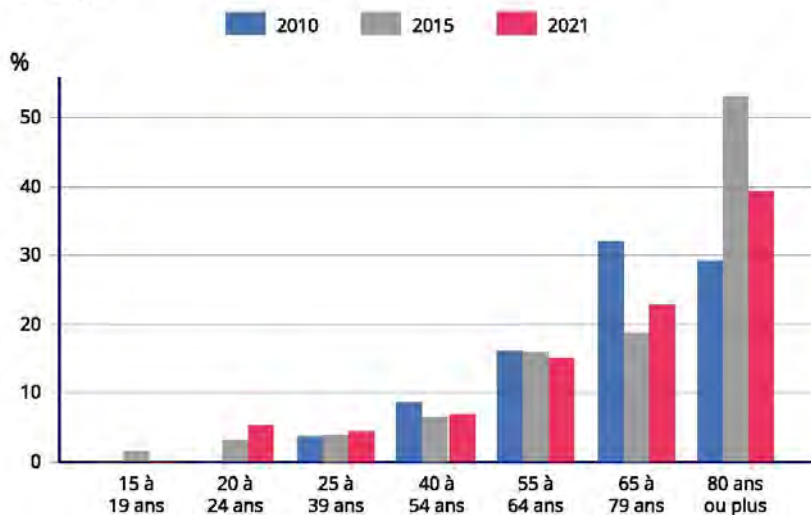
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

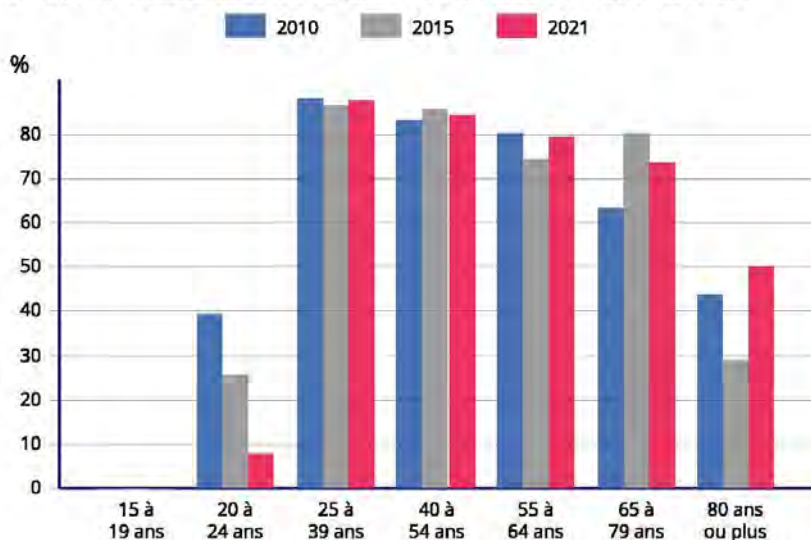
FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge

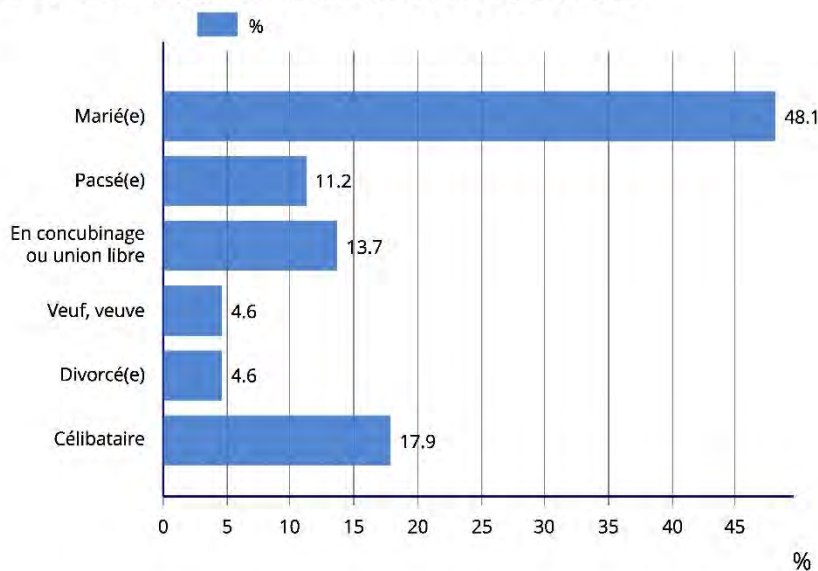
FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2021

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

FAM T3bis - Composition détaillée des familles composées de couples avec enfant(s)

Couples avec enfant(s)	2021	%
Ensemble	201	100,0
Famille traditionnelle	181	90,0
Famille recomposée	20	10,0

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

Logement en 2021

Commune d'Eyjeaux (87063)

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	227	251	301	333	381	527	562	602
Résidences principales	161	180	242	275	324	464	498	519
Résidences secondaires et logements occasionnels	26	43	36	46	39	37	31	33
Logements vacants	40	28	23	12	18	26	33	49

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	527	100,0	562	100,0	602	100,0
Résidences principales	464	88,0	498	88,6	519	86,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	37	7,0	31	5,5	33	5,5
Logements vacants	26	4,9	33	5,9	49	8,2
<i>Maisons</i>	525	99,6	553	98,4	590	98,0
<i>Appartements</i>	0	0,0	7	1,2	8	1,3

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

Nombre de pièces	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	464	100,0	498	100,0	519	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0	2	0,4
2 pièces	7	1,5	13	2,6	6	1,2
3 pièces	31	6,7	36	7,2	44	8,5
4 pièces	144	31,0	164	32,9	157	30,1
5 pièces ou plus	282	60,8	285	57,2	300	57,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

Type de résidence principale	2010	2015	2021
Ensemble des résidences principales	4,9	4,9	4,9
Maison	5,0	5,0	5,0
Appartement		2,8	3,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

LOG T4bis - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)

État de suroccupation	2010	2015	2021
Suroccupé	0,0	0,0	0,0
Non suroccupé	100,0	100,0	100,0

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

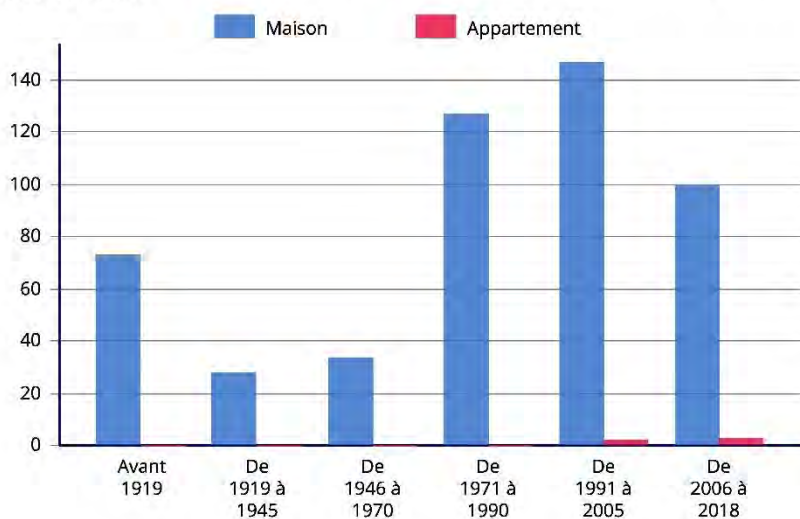
LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	517	100,0
Avant 1919	73	14,2
De 1919 à 1945	28	5,4
De 1946 à 1970	34	6,6
De 1971 à 1990	127	24,5
De 1991 à 2005	151	29,1
De 2006 à 2018	104	20,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

LOG G1 - Résidences principales en 2021 selon le type de logement et la période d'achèvement

LOG G1 - Résidences principales en 2021 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2019.

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

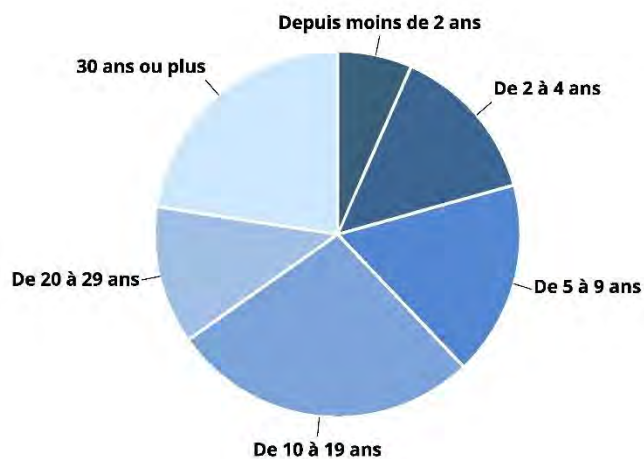
LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2021

Ancienneté d'emménagement	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	519	100,0	1 319	4,9	1,9
Depuis moins de 2 ans	34	6,6	86	4,3	1,7
De 2 à 4 ans	73	14,1	204	4,6	1,7
De 5 à 9 ans	89	17,2	278	4,9	1,6
10 ans ou plus	323	62,1	750	5,1	2,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	2010		2015		2021		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en années
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	464	100,0	498	100,0	519	100,0	1 319	18,5
Propriétaire	382	82,3	411	82,5	445	85,7	1 143	20,2
Locataire	72	15,5	76	15,3	68	13,2	167	7,9
dont d'un logement HLM loué vide	9	1,9	10	2,0	11	2,1	30	4,3
Logé gratuitement	10	2,2	11	2,2	6	1,2	9	12,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

LOG T8M - Confort des résidences principales

Caractéristique	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	464	100,0	498	100,0	519	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	448	96,6	491	98,6	510	98,3
Chauffage central collectif	2	0,4	1	0,2	2	0,4
Chauffage central individuel	169	36,4	178	35,7	192	37,1
Chauffage individuel "tout électrique"	150	32,3	169	33,9	177	34,0

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

Équipement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	464	100,0	498	100,0	519	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	380	81,9	406	81,3	455	87,6
Au moins une voiture	445	95,9	479	96,2	508	97,9
1 voiture	150	32,3	149	29,9	162	31,1
2 voitures ou plus	295	63,6	330	66,3	347	66,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Diplômes - Formation en 2021

Commune d'Eyjeaux (87063)

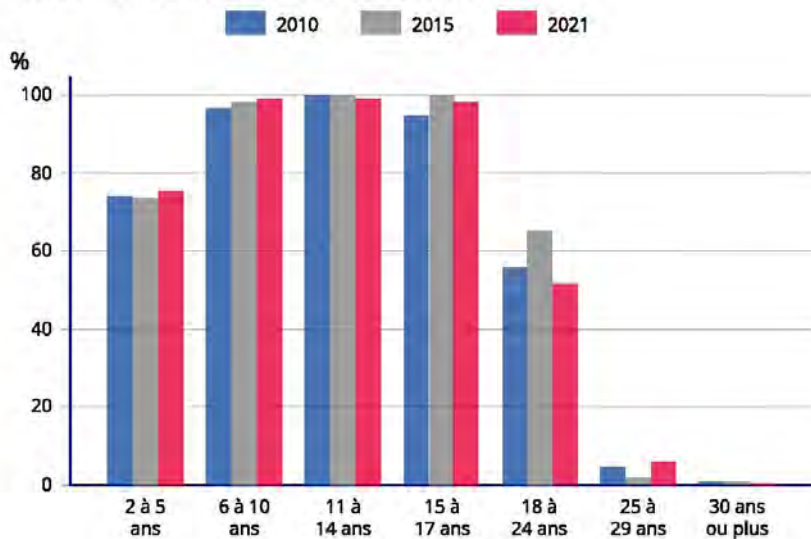
FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2021

Tranche d'âge	Éléments	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Éléments	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	82	62	75,6	79,2	70,6
6 à 10 ans	103	102	99,0	100,0	98,1
11 à 14 ans	93	92	98,9	96,0	100,0
15 à 17 ans	49	48	98,0	100,0	95,0
18 à 24 ans	56	29	51,8	48,6	57,1
25 à 29 ans	49	3	6,1	4,3	7,7
30 ans ou plus	857	6	0,7	0,5	1,0

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

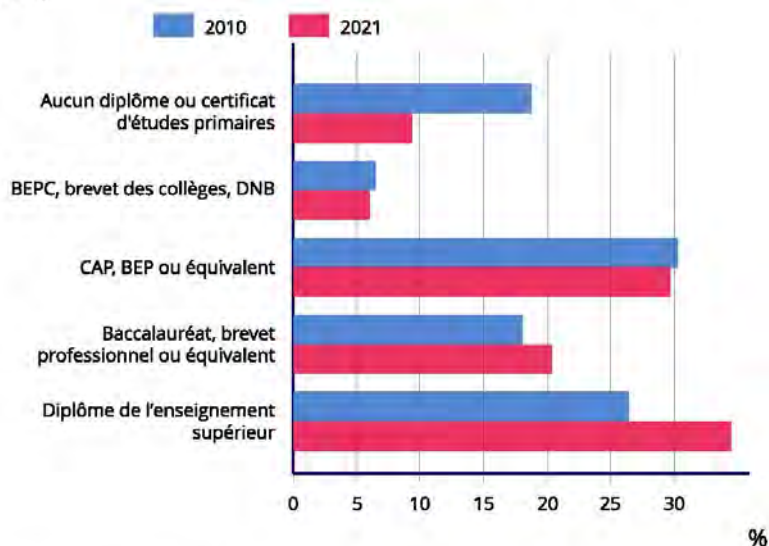
FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	925	475	450
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	9,4	9,7	9,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,0	4,9	7,1
CAP, BEP ou équivalent	28,8	35,3	23,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	20,3	21,6	19,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	15,2	13,3	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	12,4	8,7	16,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	6,9	6,6	7,4

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2015.

Sources : Insee, RP2010, RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2021

Commune d'Eyjeaux (87063)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	794	818	808
Actifs en %	79,2	80,1	81,8
Actifs ayant un emploi en %	75,1	74,4	77,9
Chômeurs en %	4,2	5,6	4,0
Inactifs en %	20,8	19,9	18,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,6	7,9	8,5
Réformés ou préretraités en %	9,4	8,2	6,7
Autres inactifs en %	3,8	3,8	3,0

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

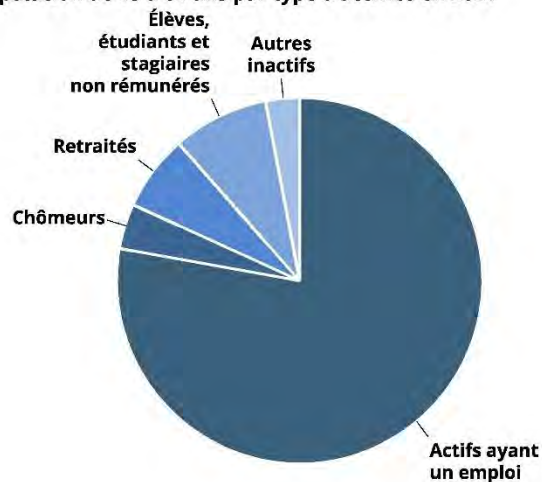
EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	808	661	81,8	629	77,9
15 à 24 ans	105	34	32,4	25	23,8
25 à 54 ans	535	523	97,7	507	94,7
55 à 64 ans	167	103	62,0	96	57,8
Hommes	423	343	81,0	322	76,2
15 à 24 ans	64	24	37,5	15	23,4
25 à 54 ans	264	260	98,5	254	96,2
55 à 64 ans	94	58	61,7	53	56,4
Femmes	385	318	82,8	306	79,6
15 à 24 ans	41	10	24,4	10	24,4
25 à 54 ans	271	263	97,0	253	93,3
55 à 64 ans	72	45	62,5	43	59,7

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

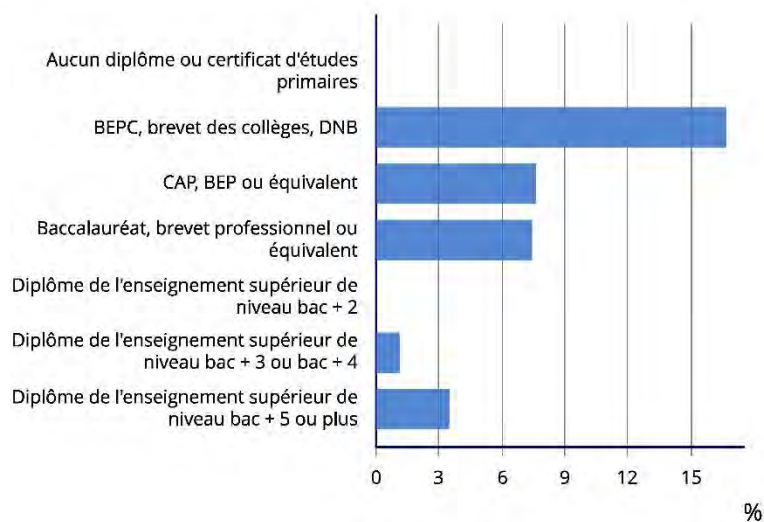
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2010	2015	2021
Nombre de chômeurs	33	46	32
Taux de chômage en %	5,2	7,0	4,9
Taux de chômage des 15 à 24 ans	23,1	28,6	26,6
Taux de chômage des 25 à 54 ans	4,2	6,1	3,1
Taux de chômage des 55 à 64 ans	3,1	6,1	6,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2021

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

EMP T5 - Emploi et activité

Indicateur sur l'emploi	2010	2015	2021
Nombre d'emplois dans la zone	185	196	181
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	597	613	636
Indicateur de concentration d'emploi	31,0	32,0	28,5
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	68,4	67,6	66,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

Statut professionnel	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	185	100,0	196	100,0	181	100,0
Salarisés	140	75,3	160	81,6	127	69,8
<i>dont femmes</i>	<i>66</i>	<i>46,2</i>	<i>92</i>	<i>47,0</i>	<i>72</i>	<i>39,5</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>36</i>	<i>19,3</i>	<i>29</i>	<i>14,8</i>	<i>28</i>	<i>15,4</i>
Non-salarisés	46	24,7	36	18,4	53	30,2
<i>dont femmes</i>	<i>9</i>	<i>4,9</i>	<i>8</i>	<i>4,1</i>	<i>21</i>	<i>11,5</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>3</i>	<i>1,6</i>	<i>3</i>	<i>1,5</i>	<i>5</i>	<i>2,7</i>

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

Caractéristiques de l'emploi au sens du recensement en 2021

Commune d'Eyjeaux (87063)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2021

Statut d'emploi	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	636	100,0	15,2	49,1
Salarisés	561	88,2	15,9	50,5
Non-salarisés	75	11,8	9,3	38,7

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Statut et condition d'emploi	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	323	100	312	100
Salarisés	277	85,7	283	90,7
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	257	79,5	254	81,4
Contrats à durée déterminée	12	3,7	25	8,0
Intérim	5	1,6	3	1,0
Emplois aidés	0	0,0	1	0,3
Apprentissage - Stage	3	0,9	0	0,0
Non-Salarisés	46	14,3	29	9,3
Indépendants	21	6,5	18	5,8
Employeurs	25	7,8	9	2,9
Aides familiaux	0	0,0	2	0,6

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

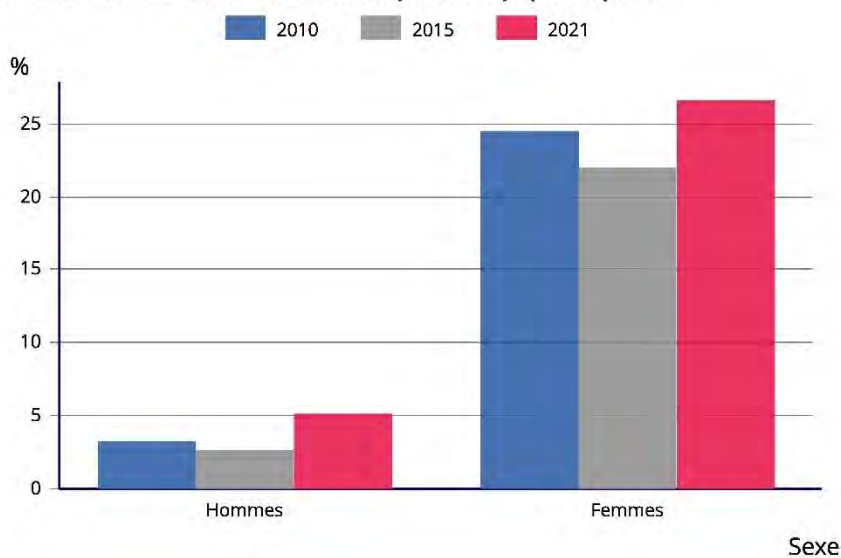
ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2021

Âge	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	276	4,7	279	25,9
15 à 24 ans	15	53,3	10	40,0
25 à 54 ans	222	0,9	234	24,5
55 à 64 ans	39	7,7	35	31,4

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

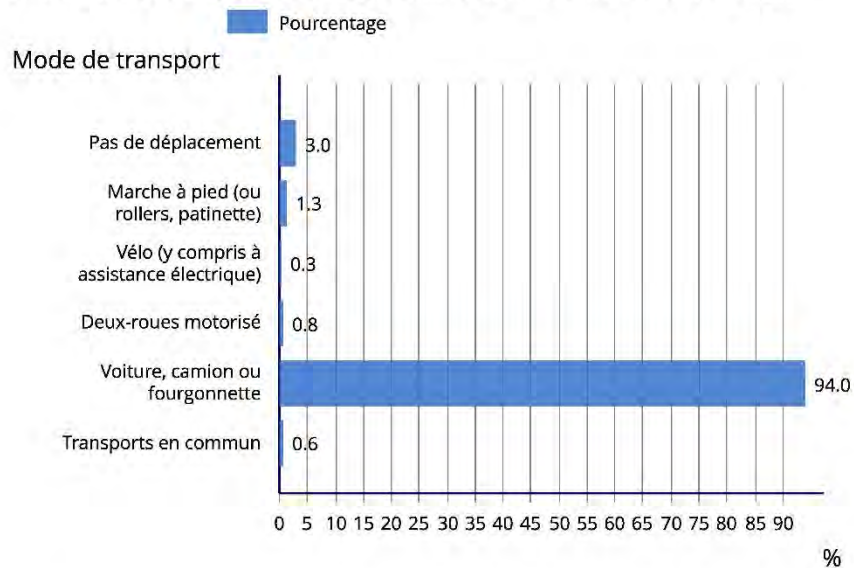
ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Zone du lieu de travail	2010		2015		2021	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble	597	100	613	100	636	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	81	13,6	84	13,7	72	11,4
dans une commune autre que la commune de résidence	516	86,4	529	86,3	564	88,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

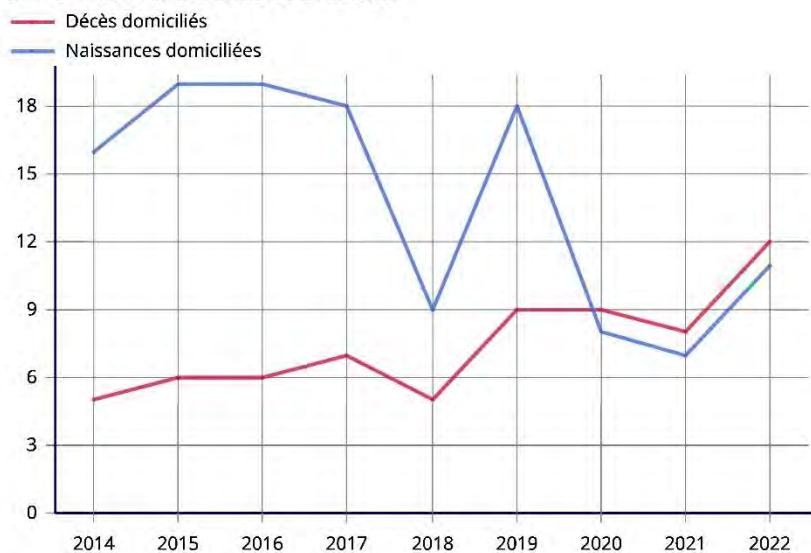
Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Naissances et décès domiciliés 2014-2022

Commune d'Eyjeaux (87063)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023.

Revenus et pauvreté des ménages en 2021

Commune d'Eyjeaux (87063)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

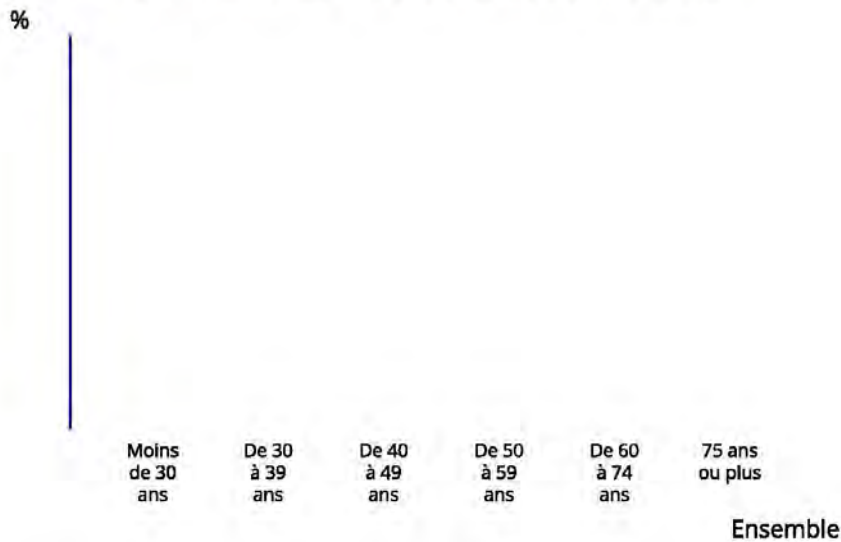
Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	531
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 355
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 610
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Crmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Démographie des entreprises et des établissements

Commune d'Eyjeaux (87063)

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2022

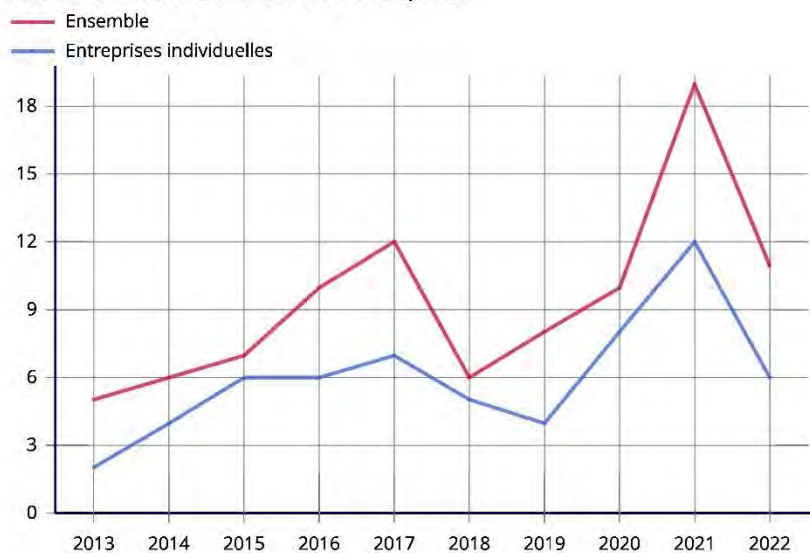
	Entreprises créées		Sont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	11	100,0	6	54,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	18,2	0	0,0
Construction	1	9,1	1	100,0
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	2	18,2	2	100,0
Information et communication	0	0,0	0	
Activités financières et d'assurance	0	0,0	0	
Activités immobilières	3	27,3	0	0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1	9,1	1	100,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2	18,2	2	100,0
Autres activités de services	0	0,0	0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

DEN T3 - Nombre d'unités légales économiquement actives en 2021

	Nombre	%
Ensemble	73	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	7	9,6
Construction	12	15,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	16	21,9
Information et communication	1	1,4
Activités financières et d'assurance	5	6,8
Activités immobilières	5	6,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	13	17,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4	5,5
Autres activités de services	10	13,7

Champ : unités légales marchandes et productives non agricoles, actives économiquement dans l'année.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2022

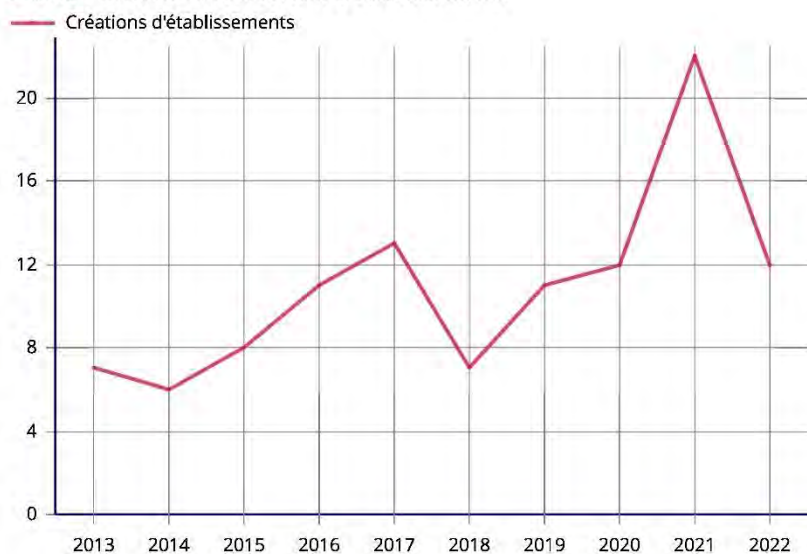
	Ensemble	%
Ensemble	12	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2	16,7
Construction	1	8,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	3	25,0
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	3	25,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1	8,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2	16,7
Autres activités de services	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

DEN T5 - Nombre d'établissements économiquement actifs en 2021

	nombre	%
Ensemble	73	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	7	9,6
Construction	12	16,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	14	19,2
Information et communication	1	1,4
Activités financières et d'assurance	5	6,8
Activités immobilières	5	6,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	15	20,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4	5,5
Autres activités de services	10	13,7

Champ : établissements non agricoles appartenant à des unités légales marchandes et productives, actifs économiquement dans l'année.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2024.

Tourisme en 2024

Commune d'Eyjeaux (87063)

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2024

Nombre d'étoiles	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2023.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2024

Nombre d'étoiles	Tourisme	Emplacements
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2023.

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2024

Type d'hébergements	Hébergement	Nombre de places (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

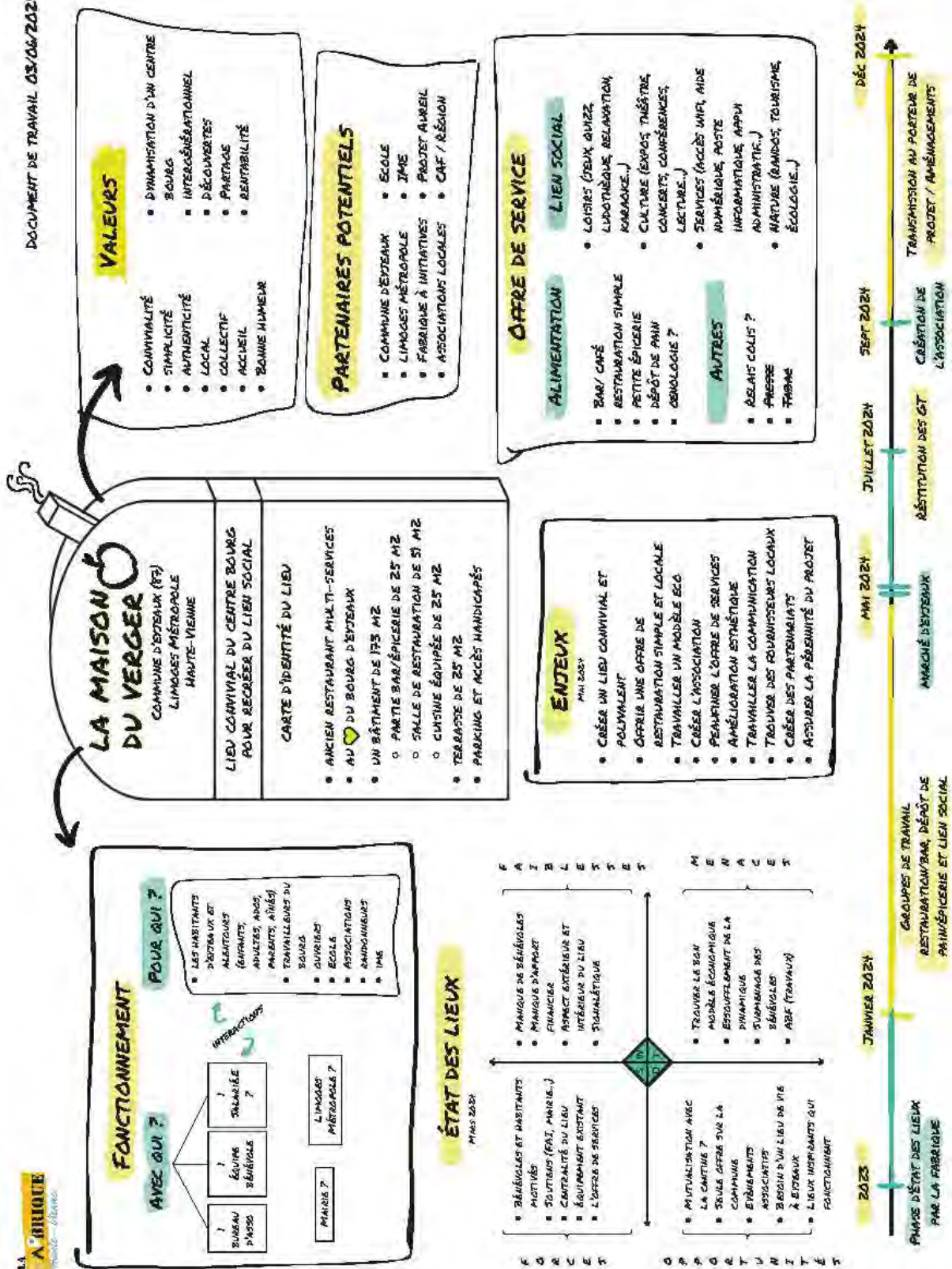
Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2023.

Pour en savoir plus

- > [Base de données associée pour l'ensemble des communes](#)
- > [Les mêmes résultats pour un autre territoire](#)
- > [Comparateur de territoires](#)

Synthèse du travail FAI 87 avec le collectif d'habitants

DOCUMENT DE TRAVAIL 03/06/2024




HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI : 11H - 17H
DÉJEUNER, ACTIVITÉS ENFANTS / JEUNES

VENDREDI : 16H - 22H
ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE, DÎNER (PIZZAS DU CAMION)

SAMEDI : 11H - 22H
ACTIVITÉS TOUTE LA JOURNÉE, DÉJEUNER + DÎNER



LA MAISON DU VERGER

LIEU CONVIVAL DU CENTRE BOURG
POUR RECRIER DU LIEN SOCIAL

- BAR/CAFÉ
- RESTAURATION SIMPLE
- PETITE ÉPICERIE
- DÉPÔT DE PAIN

LA CARTE

	PETITE FAIM	GRANDE FAIM
LE SALÉ		
PLANCHE FROMAGE	9,50 €	12,50 €
PLANCHE	9,50 €	12,50 €
CHARCUTERIE	9,50 €	12,50 €
TARTINE + SALADE	9,50 €	12,50 €
QUICHE + SALADE	9,50 €	12,50 €
LE SUCRÉ		
GLACÉS	5,50 €	
FROMAGE BLANC	5,50 €	
COMPOTE DU VERGER	5,50 €	
PÂTISSERIE DU JOUR	5,50 €	
CRUMBLE	5,50 €	

BRUNCH SUR COMMANDE LE SAMEDI : 15 €

REPAS FESTIF (MOULES/FRITES, COUSCOUS ETC...) SUR COMMANDE : 15 €



LIMOGES MÉTROPOLE
HABITAT

19 rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 45 78 90
habitat@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr 